

Serge Deruette, « Pour conclure... et questionner les sciences politiques »
in Benjamin Biard (dir.), *L'État face à ses transformations*,
 Louvain-la-Neuve, Academia-L'Harmattan, Collection « Science politique », n° 22,
 dirigée par l'Association belge francophone de science politique, pp. 319-343.

Pour conclure ... et questionner les sciences politiques

Serge Deruette
 Université de Mons (UMONS)

Des idées audacieuses, des anticipations injustifiées et des spéculations constituent notre seul moyen d'interpréter la nature, notre seul outil, notre seul instrument pour la saisir. [...] Ce qui fait l'homme de science, ce n'est pas la possession de connaissances, d'irréfutables vérités, mais la quête obstinée et audacieusement critique de la vérité.

Karl Popper (*La logique de la découverte scientifique*, 1935)

Comme toute chose, comme toute institution sociale, l'État se transforme. C'est là phénomène inévitable : rien n'est éternel, rien n'est figé. Que ce soit pour s'adapter au cadre dans lequel il évolue, lui aussi changeant, ou tenter de le faire pour répondre, avec succès ou non, aux exigences nouvelles. Il arrive que ces changements l'amène à présenter des transformations plus importantes que les autres, qui modifient, sinon sa nature même, du moins des attributs, des éléments, des fonctions qui le caractérise fondamentalement. Est-ce le cas aujourd'hui ? C'est le but du présent ouvrage d'en explorer quelques facettes. Je tenterai quant à moi de dégager quelques questions que posent ces changements à qui veut les appréhender, ou qui se posent avec une acuité nouvelle.

Des transformations de l'État

L'État tel que nous le connaissons, dans les formes où il se présente aujourd'hui, façonné par la modernité, est le produit de ce mouvement constitutif des nations, sous la forme de ce que l'on a appelé et appelle encore aujourd'hui des États-nations. Si l'on en excepte l'antécédence anglo-saxonne, anglaise et américaine, ils sont apparus en Europe au XIX^e siècle dans la foulée de la Révolution française et des guerres napoléoniennes. Que de mutations profondes ont-ils connues sur quelque deux siècles d'existence. Que l'on pense simplement à l'évolution du droit de vote, passant du suffrage censitaire à l'universel après la Première Guerre mondiale, et s'élargissant par abandon de l'exclusion des femmes pendant la première moitié du XX^e siècle. Mais pas seulement. L'écroulement des formes impériales, au sortir de la première conflagration mondiale, que ce soit dans la révolution (Empire tsariste) ou dans la défaite (Empires allemand, austro-hongrois, ottoman) en constitue une étape marquante, et il y

en aura encore bien d'autres : l'État fasciste et la fascisation de tant d'États dans l'entre-deux-guerres ; la mise en place pendant les « Trente Glorieuses », les démocraties parlementaires ayant été restaurées à l'Ouest, de ce que l'on appelle l'« État providence » et puis, avec la grande contraction économique de la fin du siècle dernier, toujours à l'œuvre aujourd'hui, sa transformation en ce que l'on appellera « l'État social actif ». L'histoire de l'État, dans sa forme occidentale que l'on se plaît à associer à celle du régime parlementaire alors même qu'elle n'a pas été que cela, a varié dans ses fonctions, et forcément, dans ses rouages remplissant ces fonctions en raison d'exigences historiques mouvantes : abandon des politiques coloniales avec l'émancipation des peuples qui formeront le « Tiers monde », mise en place de politiques sociales, réponses à des exigences régionales, prise en compte de questions nouvelles liées à l'environnement, à la qualité de la vie, aux revendications d'égalité des sexes – des genres, dit-on aujourd'hui.

Deux mouvements travaillent aujourd'hui l'État, en Europe du moins. La perte de prérogatives au profit d'autres structures d'abord. Des entités infra-étatiques, ces entités régionales, voire même locales parfois, qui revendiquent toujours plus, sinon d'autonomie, du moins de capacités d'initiative. Ou encore d'autres acteurs qui interviennent toujours plus dans le processus décisionnel, parmi lesquels les groupes de pression, des organisations représentatives de secteurs de la société, voire des *lobbies* représentants les intérêts de composantes économiques et commerciales. Mais des entités supra-étatiques aussi, et peut-être même surtout. Avec l'Union européenne et ses traités contraignants qui lient (dans les deux sens, abstrait mais pourtant ici si concret, du terme : unir, mais aussi empêcher de se mouvoir librement) les États membres. Avec l'OTAN aussi en matière militaire, alliance qui, depuis le renversement de l'Union soviétique, alors même qu'elle n'était jamais intervenue pour ce qui était sa raison d'être (se défendre d'une hypothétique agression venant de l'Est), n'hésite pas aujourd'hui à le faire à l'extérieur des frontières de ses États membres. Mais il y a aussi la perte de légitimité dont, dans les démocraties parlementaires représentatives, les États semblent faire montre au travers de la désaffection de nombre de citoyens dans les mécanismes électoraux, que ce soit au travers d'un absentionisme grandissant ou d'un choix de partis « antisystème ». Ainsi pointe-t-on du doigt, dans les médias, mais aussi dans les études scientifiques, la montée en puissance d'un courant que l'on revêt du nom de « populisme ».

Les choses changent donc en ce qui concerne les États, et l'État en général, en matière de transfert de compétences qui leur sont attribuées ou retirées, en termes de perte de la légitimité dont ils avaient l'habitude de disposer. Tel est le sort de l'État. Pour qui veut l'étudier, le comprendre et l'expliquer, les transformations nouvelles qui l'affectent rendent nécessaire une adaptation de son appréhension théorique. C'est que les évolutions qu'il subit questionnent les sciences politiques, inévitablement et nécessairement. L'État n'est-il pas un objet politologique majeur ?

Des enjeux politologiques

L'État n'est-il pas même, en tant que tel, pour ce qu'il est et ce qu'il représente, avec ses structures et ses composantes, par ses fonctions et son action, au travers des enjeux qu'il suscite et dans sa nature, dans ses formes comme par les interprétations dont il est le cœur, l'objet central, fondamental, essentiel qu'étudient les sciences politiques ? Les changements qui l'affectent posent nécessairement de nouvelles questions, ils ouvrent de nouveaux chantiers d'investigation et offrent à la recherche de nouveaux horizons.

Que l'État évolue implique nécessairement aussi que les sciences politiques dont il est par excellence l'objet doivent, elles aussi, évoluer. Qu'il se transforme ne peut pas les amener à ne pas, elles aussi, se transformer. Les changements qu'il subit, les mutations qui le travaillent amènent à le questionner sous un angle nouveau. En d'autres termes, elles amènent aussi les

sciences politiques à se questionner elles-mêmes et sur elles-mêmes, sous peine de voir leur démarche d'analyse et de réflexion, tout comme le caractère scientifique qu'elles revendiquent, devenir obsolètes, illusoire et mensonger. C'est là le prix que toutes disciplines, confrontées aux nouveautés que présente leur objet, sont amenées à payer pour conserver le statut scientifique de leur démarche. Les sciences politiques, en toute bonne logique, n'échappent pas à la règle.

Pourtant, trop souvent encore, que l'on en juge par ce qui est enseigné dans nombre de facultés et d'écoles de sciences politiques, les approches théoriques des phénomènes politiques demeurent celles de la fin du siècle passé. Ce sont quelques-unes de ces questions induites par l'évolution concrète et les transformations qui travaillent l'État que je voudrais aborder ici. Je le ferai en mettant en avant une réflexion critique, toujours tant prônée en ce qui concerne la démarche scientifique, et toujours tellement nécessaire si l'on veut qu'une discipline ne se sclérose pas et puisse continuer à prétendre au titre de science, en conformité aussi avec le critère de réfutabilité qu'avait développé Karl Popper en son temps et que, quoiqu'il était alors mu par d'autres objectifs que ceux de la « science pure » (sa volonté d'écarter la démarche marxiste comme scientifiquement valide, volonté idéologique que, par un curieux renversement de perspective, il masquait derrière une revendication de scientificité), nombre de spécialistes des sciences humaines et sociales considèrent encore comme pertinent. En vertu de ce critère, une théorie, et cela vaut *a fortiori* pour une discipline scientifique, doit pouvoir offrir la possibilité d'être réfutée par des expériences ou des « énoncés d'observations » qui l'invalideraient. Que l'on me permette donc de préférer ici n'épargner aucun tabou s'il en est, ceux-ci n'ayant d'ailleurs rien à faire avec la démarche scientifique, aucune de ces vérités, petites ou grandes, aucun critère de classification, aucun concept, aucune terminologie généralement admise n'étant jamais au-dessus de tout soupçon, ni de toute irréfutabilité.

De la classification des partis politiques

Ainsi continue-t-on, par exemple, à enseigner comme fondement théorique de l'étude des partis politiques, des classifications qui ont été élaborées à une autre époque, en plein cœur du XX^e siècle, celles par exemple qui distinguent partis directs et partis indirects, ou partis de cadres et partis de masse, alors que ces catégorisations sont pour le moins désuètes, sinon carrément dépassées. Tout au plus se contente-t-on, pour les maintenir tout en les adaptant, de les compléter par l'adjonction de l'une ou de l'autre catégorie censée rendre compte d'une évolution lourde et massive dans le développement de nombre de ces partis qui, faisant la chasse à l'électeur aux dépens tant de principes partisans que des idées et des catégories sociales qu'ils représentent, s'impose au point de disqualifier tout autre classement comme futile : la catégorie des « partis de rassemblement », aussi appelés partis « fourre-tout », alors même que, notons-le en passant, ce serait plutôt cette nouvelle catégorie qui, par le manque de discernement qu'elle implique, mériterait parfois d'être appelée « fourre-tout ». Il ne s'agit pourtant pas de nier que le calcul opportuniste de la recherche du succès électoral anime toujours plus les grands partis « traditionnels », ni que cela implique la dilution de principes politiques ouvertement affirmés et d'une base sociale claire qui, historiquement, caractérisait les partis. L'abandon des traits qui les distinguaient autrefois sans ambages sur l'échiquier politique, leur propension toujours plus marquée à se définir comme « mouvement » plutôt que comme « parti » constituent des tendances communes de leur évolution, consacrée encore par l'émergence de nouvelles formations partisans (en France, Les Républicains En Marche, le parti d'Emmanuel Macron en est un exemple de choix, mais DÉFI aussi en Belgique francophone l'est également en son genre). Il n'en reste pas moins que vouloir les caractériser en les classant dans la catégorie nouvelle des partis de rassemblement pallie seulement ici les carences de la classification originelle des partis politiques, toujours admise moyennant l'un ou l'autre rafistolage propre à masquer son inadéquation sinon son incapacité à s'approprier ce qui fait aujourd'hui la nature

même de l'évolution de ces partis dans les systèmes politiques électoraux, et les raisons de leur évolution qui, pour une large part, se trouve en dehors du champ politique, dans l'essoufflement économique bientôt semi-séculaire, et la difficulté qui en résulte de brandir face à un électorat de plus en plus inquiet, de grands projets de société, et à le rassembler sous une bannière partisane « traditionnelle ».

Utile toujours pour distinguer et comprendre, cette typologie désuète pêche aussi par le fait que, au fondement même de sa généalogie, dans l'épistémologie de sa classification, elle envisage les partis comme des entités neutres et abstraites, ce qui mène à les appréhender comme des objets froids et désincarnés, existant en tant que tels. Ils sont pourtant bien le produit du système social. Les partis politiques sont ainsi trop souvent encore conçus comme des organisations défendant des idées, mais sans qu'ils soient, ni leurs idées, perçus comme liés à des intérêts issus de la société, agissant sur eux et les modelant, faisant d'eux, alors même qu'ils élaborent des choix politiques censés agir sur la société, des instruments de celle-ci.

De celle des régimes politiques

Dans le domaine de la classification, continuons avec celle des régimes politiques au sein desquels sont répartis les États. C'est le fait d'une science relativement jeune de progresser au travers d'une élaboration classificatoire, et un excellent moyen de traiter des formes d'États que de les faire ressortir à des régimes dont ils présentent, chacun à leur manière, des caractéristiques permettant de mieux les appréhender. Pourtant, de même que pour la typologie des partis politiques, la classification des régimes politiques peut vieillir et perdre de son opérationnalité. Ainsi semble-t-il en aller de la triade que l'on enseigne aujourd'hui encore, rangeant les États dans les catégories de la démocratie, de l'autoritarisme et du totalitarisme.

C'est le troisième terme du triptyque, celui du « totalitarisme » qui pose le plus de problèmes du point de vue de sa pertinence classificatoire, dans le sens scientifique du terme. Il cache d'abord mal son origine occidentale, et son éclosion en pleine Guerre froide. Il s'agissait alors de confondre le nouvel adversaire qu'était le régime soviétique avec le nazisme tant honni. C'est dire que, même s'inscrivant dans la pensée dominante occidentale et, si l'on veut bien y penser un instant, en raison même de son inscription dans celle-ci, il présentait une disponibilité plus idéologique que scientifique, celle de la défense d'une cause – la nôtre, celle de l'Occident – plus que celle d'une approche dépourvue de préconceptions, aussi justifiées puissent-elles être, ou paraître. Outre les apports et les discussions que la philosophie politique a animée sur le sujet et auxquelles ont pris part des penseurs et théoriciens comme Raymond Aron, Cornelius Castoriadis, Claude Lefort, Carl Joachim Friedrich ou plus récemment encore Marcel Gauchet, l'ouvrage de base, fondateur du « concept », ainsi qu'on l'appelle parfois, est incontestablement celui de Hannah Arendt, systématiquement évoqué pour traiter du totalitarisme. Dans cet ouvrage paru en 1951 en trois volumes, ainsi qu'elle l'exprimait dans son titre même, elle en cherchait les « origines », mais bien plus que cela, dans la description qu'elle en faisait dans son tome troisième, elle caractérisait les deux régimes ainsi désignés. Un ouvrage si souvent évoqué mais si peu lu pourtant, j'ai eu malheureusement tant de fois l'occasion de m'en rendre compte, par ceux qui l'invoquent et l'enseignent ! Ainsi, nombre d'études de sciences politiques en général, ou spécifiquement consacrées aux régimes politiques, n'hésitent pas, tout en se référant explicitement à Arendt comme « mère fondatrice » du terme, à englober le fascisme mussolinien et le maoïsme dans la catégorie du totalitarisme, alors même qu'Arendt les en excluait expressément. Dans l'avant-propos à son ouvrage, écrivant et exposant pourquoi elle refusait de le faire pour le fascisme italien, elle limitait exclusivement à deux États la qualification de totalitarisme, l'Allemagne hitlérienne et l'Union soviétique stalinienne, et dans le dernier tome qui leur est entièrement consacré, elle comparait pied à pied les deux États dans une démarche où souvent le deuxième servait de comparatif au premier, laissant ainsi parfois une impression de solliciter les faits pour parfaire sa comparaison,

comme lorsqu'elle juxtapose, dans l'idéologie des deux régimes, la primauté nazie accordée à la race avec celle, soviétique, accordée à la classe, ce qui à l'évidence n'est pas du même ressort et implique la mise en œuvre d'une politique répressive qui, si elle présente des similitudes formelles, diffère essentiellement dans la définition de ce que sont en tant que telles les victimes qui en font l'objet, à savoir *génétiquement*, c'est-à-dire dans l'ordre de la nature *vs* ce qu'ils sont *socialement*, c'est-à-dire dans l'ordre de l'histoire. De même, pour ce qui est de la Chine maoïste, Arendt prenait, dans la grosse introduction qu'elle consacre à la réédition de son ouvrage en 1973, la peine de l'en exclure spécifiquement, exposant que ce qu'elle connaissait de ce régime, et notamment le dynamisme des changements de cap politique qui le traversaient, ne lui permettait pas de le caractériser comme totalitaire. Bien d'autres théoriciens du totalitarisme, en revanche, Raymond Aron en tête, n'hésiteront pas à franchir le pas tout en se référant à l'œuvre d'Hannah Arendt, ouvrant la voie à toutes les déformations, à tous les abus du terme.

De fait, ce vocable élevé au rang de concept est criticable pour bien des raisons : il se fonde sur le seul critère de la forme politique du régime, il en exclut les critères économiques et sociaux (capitalisme *vs* collectivisme) et il en ignore les conditions historiques très différenciées d'accession au pouvoir de l'un et de l'autre (la voie révolutionnaire *vs* la voie parlementaire). L'influence de présupposés idéologiques est ici, pour peu que l'on veuille bien se départir de ces présupposés évidemment – ce qui n'est pas toujours... évident, rappelons-le – particulièrement frappante en ce qu'elle ressemble à s'y méprendre à la pensée politico-idéologique *mainstream* occidentale dans les années de la Guerre froide, où l'Union soviétique, d'alliée qu'elle avait été dans la Deuxième Guerre mondiale, devenait l'ennemie par excellence dans un monde alors divisé en deux blocs. Aujourd'hui, l'Union soviétique ayant disparu, et avec elle les relents de Guerre froide, les critiques de la pertinence de la notion de totalitarisme sont de plus en plus nombreuses. Loin d'en amoindrir l'étude, elles contribuent à le dégager d'une gangue idéologique d'une autre époque, en même temps qu'elles confirment que son intrusion dans les sciences politiques était bien liée aux logiques de blocs propres aux relations internationales de la deuxième moitié du XX^e siècle avant le renversement du bloc soviétique.

Des transitions de régime

Que penser dès lors de l'opposition qui seule subsiste entre régimes démocratiques et autoritaires, entre parlementarisme et dictature ? S'il est évident de distinguer démocratie et dictature, encore faut-il éviter de prendre pour acquis que la frontière qui délimite les deux catégories soit imperméable. Plus qu'un « mur de Berlin » (un « mur de Palestine » devrions-nous dire avec plus d'à-propos aujourd'hui) intangible, cette frontière est mouvante. L'Europe au XX^e siècle en a d'ailleurs montré tant d'exemples, sinon déjà le XIX^e avec l'instauration du Second Empire par exemple, où la forme démocratique parlementaire cédait la place à l'autoritarisme sinon à la dictature ouverte. Rien de figé en ce domaine. Certes, cette classification binaire peut comporter presque autant de sous-catégories qu'il n'y a de formes d'État. Ainsi, par exemple, les régimes autoritaires tels que Burdeau les distingue en comportent trois (césarisme empirique, dictature idéologique et dictature prolétarienne) et d'autres en proposent encore bien des types (césarisme-bonapartisme, caudillisme, autoritarisme clientéliste, régime militaire, régime bureaucratique, etc.). Mais elle devrait laisser la place à des zones intermédiaires, permettant de mieux saisir, ou à tout le moins, de ne pas occulter les glissements parfois peu perceptibles qui mènent certains régimes représentatifs à tendre vers la dictature, comme cela avait été le cas dans l'entre-deux-guerres, que ce soit progressivement voire au travers des institutions parlementaires (en Italie où la monarchie parlementaire cède à la Marche sur Rome, dans la République de Weimar où les cabinets présidentiels, au début des années '30, préludent au nazisme, en Roumanie où le parlementarisme est mis hors-jeu par Carol II, dans les États baltes...) ou que ce soit violemment (en Italie et en Allemagne bien sûr

après que le fascisme et le nazisme aient supprimés brutalement le parlementarisme qu'ils avaient utilisé comme marchepied, en Espagne à la faveur de la terrible guerre civile, et partout ailleurs aussi où la dictature a sévi, en Hongrie sous Horthy, en Grèce avec le congédiement du parlementarisme par Metaxá, etc.).

Ce sont ces mécanismes de transition de la démocratie parlementaire vers l'autoritarisme, la dictature ouverte ou le fascisme qu'il s'agirait de prendre en compte et d'étudier, les circonstances historiques qui le permettent, les fondements structurels aussi, comme celui de la dualisation de la société, de l'approfondissement des divisions sociales et des crises de surproduction qui agitent la sphère économique, faisant partout des ravages, les recompositions sociales et territoriales qui en résultent, l'affaiblissement des mécanismes de contrôle parlementaires et de l'activité démocratique... Et si l'on veut garder les classifications de régimes politiques, outre aux formes d'État qu'elles recèlent et à la variété de leurs descriptions, c'est surtout à leur évolution historique qu'il faut porter attention en accordant notamment plus de souplesse dans l'appréciation des transitions qu'elles présentent, celles qui, par essoufflement ou par grippage, se manifestent en germe à la fois dans leurs institutions et dans les rapports géopolitiques, sociaux, économiques, idéologiques qui les travaillent.

Sur le plan extérieur, la nature des États nationaux est également affectée par le transfert à des institutions supranationales de prérogatives qui leur étaient originellement dévolues. C'est là un phénomène actuel majeur qui contribue à l'affaiblissement de ceux-ci. Que l'on prenne comme exemple le plus caractéristique celui de l'insertion des États européens dans l'Union européenne et la perte d'autonomie, d'indépendance décisionnelle, voire même de légitimité démocratique dont ceux-ci acceptent ce faisant de se départir. En se pliant aux règles de traités qui non seulement imposent une vision politique ouvertement idéologique et partisane, celle du dogme libéral, de l'économie de l'offre – celle du « *trickle down economics* » en fait –, en imposant des règles qui grèvent largement leur marge de manœuvre politique, comme par exemple le critère des « trois pour cent de déficit public par rapport au PIB », qui est inscrit dans le Traité de Maastricht dès 1992, comme encore le TSCG (le pacte budgétaire européen), c'est-à-dire des règles qui justifient mais aussi imposent aux États de l'UE des réformes budgétaires impliquant, au travers de la réduction de leur endettement, la compression des investissements et des services publics comme de la sécurité sociale, c'est-à-dire le dévoiement des grandes lignes d'une politique sociale dont les États sont ainsi dépossédés. Tout cela, on en conviendra pour un secteur de décision d'une telle importance – et il y en a pourtant bien d'autres encore – n'est pas spécifiquement propre à nourrir une définition de la démocratie parlementaire où les citoyens, au travers du choix de leur représentants, sont censés détenir tous les pouvoirs. S'inscrivant en faux avec la façon dont les sciences politiques décrivent les régimes démocratiques, en faux aussi avec l'insistance qu'elles mettent sur le pluralisme qui, caractéristique essentielle de leur définition, leur est congénitalement chevillé au corps, ce phénomène de dessaisissement supranational de la décision politique pose question. Une question qui semble bien être celle du passage (une transition, larvée pour qui n'y prête pas attention, mais plus évidente quand l'on veut bien la prendre en considération) d'un régime démocratique à ce qui pourrait bien l'éloigner de celui-ci, ou du moins à l'abandon des critères qui permettent de le définir tel (pluralisme, alternance, contrôle parlementaire de l'exécutif, etc.).

De la gouvernance

La question du pouvoir est donc posée. Monopole historiquement de l'État envisagé comme État-nation, celui-ci tend non seulement à perdre ses prérogatives au profit d'autres entités institutionnelles, mais aussi au profit de nouvelles pratiques qui impliquent l'activation politique de ce que l'on appelle les « gouvernés » et qui, revendiquant toujours plus de pouvoir prendre part aux décisions politiques, se métamorphosent eux-mêmes pour une part en

« gouvernants ». Il ne s'agit plus ici simplement de tenter d'influencer la décision politique à travers l'utilisation ou la mise en œuvre de moyens de pressions traditionnels, tels que sont pour des organisations syndicales la manifestation ou la grève par exemple, mais d'y être associés en étant parties prenantes à son élaboration, sinon même à sa mise en application, ainsi que les conventions collectives de travail, ayant force obligatoire, en montraient la voie.

Un nouveau terme – un nouveau concept dit-on parfois, tant le langage de la science a ses codes – est apparu pour caractériser cette nouvelle donne qui tend à transformer les mécanismes de la décision politique auparavant exclusivement dévolue aux États et à leurs institutions gouvernementales et parlementaires : celui de « gouvernance ». À la différence de la notion de pouvoir, celle de gouvernance semble corroborer la perte d'exclusivité décisionnelle de l'État. Censée rendre compte de ce transfert de compétences dans l'élaboration des décisions normatives, elle exprime à sa façon, éloquemment, ainsi qu'il sied à toute expression consacrant de nouvelles règles du jeu, la perte du monopole étatique en cette matière. Mais est-ce à la faveur d'un renouveau démocratique qui rapprocherait les citoyens de l'exercice du pouvoir, complétant en la transformant l'idée de base de la démocratie parlementaire en vertu de laquelle cet exercice se fait essentiellement, si ce n'est exclusivement, au travers de l'élection de représentants et l'élargissant ainsi dans le sens d'un accroissement de l'implication citoyenne dans les mécanismes de la décision politique ? Ce serait oublier que le terme, emprunté au monde économique, n'est pas sans connotations qui en précisent les contours. Issu du monde de la production et des affaires, il se déploie dans un registre gestionnaire qui lui en lègue ses marques propres. Aucune innocence en cela. Cette appellation nouvelle du pouvoir politique n'est pas d'une neutralité au-dessus de tout soupçon puisque l'on sait que l'importation d'un terme d'une sphère de la vie sociale à une autre n'est pas celle de son seul signifiant, pur et éthéré, mais qu'il colporte également, comme collés à ses guêtres, consciemment ou non, des pans entiers de son signifié originel.

Dans le domaine de l'entreprise et du commerce, autant qu'elle en revêt les connotations, la gouvernance consacre les valeurs communes et le but que partagent toutes les parties prenantes de l'entité qu'elle régit. Ce sont celles de la recherche de la maximisation du profit, d'une meilleure efficacité de l'action à laquelle tous les agents collaborent. Mais elles concernent aussi la participation de tous, aux plus bas étages et dans les plus petits rouages comme dans les plus hauts et les plus grands, et une spécialisation de collaborateurs conçue comme subordonnée au service de tous les agents de la sphère concernée. Tournant les procédés électifs les plus élémentaires des dirigeants, la gouvernance y préfère le choix des plus « aptes » par voie de suggestion ou de sollicitation, de promotion et d'intéressement. Les valeurs du « travailler ensemble », lui-même conçu comme un « vivre ensemble » en forme l'idéologie particulière consacrant cette participation, celle de l'adhésion aux objectifs proclamés communs de tous les agents participants – ce qu'ils sont parfois – voire de la société elle-même – ce qu'ils sont rarement. De façon plus spécifiquement politique ou, ce qui revient au même dans le monde de l'économie, plus spécifiquement gestionnaire, la gouvernance exclut jusqu'à l'idée même que les objectifs proclamés communs puissent faire l'objet de controverses, toute forme de contestation et d'opposition y étant considérée comme importune, tant la gouvernance, à l'instar des utopies telles que les conçoivent ses auteurs, est à ce point considérée comme désirable qu'il est impensable de la contester...

Il n'est donc pas sans intérêt de garder à l'esprit que, importée dans la sphère de la décision politique, la notion de gouvernance conserve les caractéristiques des mécanismes de la décision économique et que cela peut grever la conception que l'on s'en fait. Ce qui peut apparaître comme un approfondissement de la démocratie par l'amélioration de la participation et le rapprochement des citoyens des leviers du pouvoir peut, ce faisant, en canaliser les effets dans une voie qui est aussi susceptible de la dévoyer. De fait, les citoyens, désormais pleinement reconnus, autant qu'ils sont, comme acteurs du jeu politique, ne sont

pas les seuls à être concernés par cette intrusion d'une gouvernance qui compléterait l'activité démocratique à l'origine exclusivement conçue comme électorale. Dans les mécanismes qui la constituent, on trouve aussi l'insertion de groupes spécialisés, techniciens et autres experts dans nombre de domaines que couvre la décision politique, aussi celle d'acteurs économiques puissants qui, par le biais de pressions lobbyistes, ont intérêt à influencer les décisions politiques qui les concernent. Or leur intervention dans l'élaboration de celles-ci, non seulement ne vise pas à favoriser ce que l'on appelle l'intérêt général, mais encore s'inscrit en faux avec les mécanismes de participation citoyenne.

De l'abstraction citoyenne

Encore ne faut-il pas éluder la question de ce qu'est l'activité citoyenne dans le processus d'approfondissement de la participation démocratique. Et pour ce faire, d'abord savoir qui est ce « citoyen » tant sollicité à cette fin ? Si sa définition paraît évidente comme sujet de l'État de droit, comme cellule élémentaire de la nation, comme fondement de tous les pouvoirs et en tant qu'il est réputé participer lui-même, par le biais de la délégation aux représentants qu'il élit, à la confection des règles normatives auxquelles il doit se conformer, la question demeure de savoir quels sont ces individus correspondants à cette définition, c'est-à-dire censés former la « nation », et appartenir ainsi au « peuple souverain ».

Si l'on se limite à envisager la définition du citoyen sous le seul angle du droit d'élire ses représentants, la réponse est simple pour ce qui est des sociétés parlementaires modernes où tout individu adulte (outre les restrictions d'ordre pénal ou d'extranéité) répond à cette définition. Cela n'a pourtant pas toujours été une évidence et il n'est pas loin le temps – un petit siècle en fait pour une grande partie de l'Europe – où, dans les États que, par projection actualocentriste sur le passé de l'image que nous offre le présent, l'on appelle « démocratiques », ce n'était absolument pas le cas, puisque le vote était alors exclusivement réservé à une minorité de propriétaires de grandes richesses mobilières ou foncières : ce suffrage censitaire dont l'idée, on omet si souvent de le dire, remonte au père fondateur de l'État de droit qu'est John Locke, le penseur libéral des origines qui n'avait envisagé rien d'autre que cette définition restrictivement élitaire du parlementarisme. Ainsi, longtemps, la catégorie des citoyens a-t-elle été exclusivement constituée d'une minorité de nantis, à l'exclusion des autres. Et plus longtemps encore n'a-t-il été constitué que des seuls mâles, lorsque régnait le suffrage censitaire bien sûr, mais aussi après, et parfois longtemps après (près de trente ans après en Belgique par exemple, bien plus encore en Suisse) que n'ait été introduit le suffrage proclamé universel, crânement proclamé tel puisqu'il n'était qu'« universellement mâle » – ou « mâlement universel » si l'on préfère.

Mais maintenant que, à quelques exceptions près, dont celles d'étrangers et des sans-papiers, nous pouvons envisager que tous les ressortissants d'un État, et donc toutes les ressortissantes aussi, en sont du point de vue électoral des citoyens et des citoyennes, autrement dit que, *quantitativement*, leur quasi-totalité le soient, il reste à voir ce que, *qualitativement*, renferme cette notion de « citoyenneté ». *En droit*, les citoyens sont égaux. Mais *en fait*, le sont-ils autant ? Il ne peut être question de rejeter cette question ? Les sciences politiques refuseraient-elles de lui apporter une réponse, qu'elles se discréditeraient elles-mêmes dans leur prétention à être une science pour se cantonner à être un simple discours juridique. Pourtant, elles se limitent si souvent, lorsqu'il s'agit de définir un régime politique et d'en caractériser les éléments, au seul stade de cette définition juridique, formelle et abstraite, préférant parler, de façon générique, de citoyens considérés, parce qu'égaux en droit, comme indifférents aux situations individuelles et sociales qui les caractérisent dans la vie concrète. Comme s'ils étaient des figures désincarnées, des individus abstraits, immatériels et purement théoriques, comme des atomes constitutifs de la nation proclamée détentrice de tous les pouvoirs, mais sans réalité concrète, vivante, jouissante, souffrante, pensante, désirante... comme l'*ego* initial du *Discours*

de la Méthode se découvrant *res cogitans* en somme, sans corps charnel. Des sujets de droit interchangeables donc, l'un valant l'autre et les uns valant les autres, sans autres conditions que d'être de purs supports abstrait de droits et du droit. Comme s'il n'y avait plus ni riches ni pauvres, ni hommes ni femmes, ni jeunes ni vieux, ni dominants et dominés, ni favorisés et défavorisés ! C'est pourtant bien cette définition purement juridique qui est seule prise en compte lorsqu'il s'agit de décrire et d'analyser des formes étatiques et des régimes politiques, et que seuls les domaines des sciences politiques significativement appelés « sociologie politique » et « sociologie électorale » dépassent, se fondant pour ce faire sur les techniques de classification et d'analyse de la sociologie, discipline pour laquelle il n'est pas de « citoyen en soi », abstrait, isolé, et atomisé, mais bien des citoyens concrets ressortissant de catégories, de couches, de classes et de groupes sociaux, d'âge, de sexe, d'appartenance ethnique, etc.

Des sciences politiques *versus* la sociologie

Ainsi, alors qu'en sociologie, on ne peut se passer de distinguer les « citoyens » en groupes sociaux, couches ou classes sociales pour dépasser les préconceptions idéologiques d'une définition uniforme transposant dans la vie et le monde réels des dispositions juridiques proclamatoires abstraites, tout se passe dans les sciences politiques comme si, lorsque l'on traite des régimes ou des formes d'État, on ne parlait de ces catégories sociales qu'en termes de « citoyens » indifférenciés, certes distingués par les opinions qu'ils expriment et les propensions électorales qui les caractérisent – ce dont la « théorie pluraliste » fait d'ailleurs grand cas –, mais en en gommant toutefois soigneusement ce qui les distingue réellement, réduits qu'ils sont à leur seule propension à préférer telles ou telles idées, une propension abstraite considérée comme expression d'un libre arbitre proclamé qui leur serait intrinsèque et sans détermination sociale extérieure, leur laissant ou leur offrant de choisir ceci ou cela, nourrissant des opinions politiques détachées et indépendantes de ce qu'ils sont dans des rapports sociaux qui déterminent pourtant celles-ci pour une part non négligeable. Ainsi le citoyen considéré comme acteur politique n'est-il qu'un reflet vaporeux, et donc à proprement parler un reflet irréel de ce qu'il est réellement.

On pourrait évidemment avancer que pour traiter des États et de leurs mécanismes de fonctionnement, cette exigence de caractériser concrètement et d'appréhender socialement les individus qui en sont les citoyens n'est pas requise. Il n'en reste pas moins que c'est là une excuse bien piètre face au reproche de ce juridisme étroit auquel se cantonnent les sciences politiques, oubliant à l'inverse de la pratique sociologique qu'il n'existe pas plus de citoyen en soi qu'il n'existe, comme le disait Nizan, de « cheval en soi », et que ceux-ci sont socialement situés et reliés, et qu'ils doivent en conséquence être appréhendés et caractérisés au travers de rapports de forces sociaux concrets, non indépendamment ni hors d'eux. Que les sciences politiques pensent le « citoyen » comme un individu abstrait est bien une de ses carences fondamentales. Pour la dépasser, elles ne peuvent écartier dans l'analyse même des changements qui travaillent les structures de l'État et redessinent le contenu de la citoyenneté, les apports féconds de la sociologie. Ainsi, si elles veulent par exemple traiter des transformations qui, par une « participation citoyenne » accrue, traversent l'État, il s'agit bien de caractériser socialement les citoyens qui en sont acteurs en répondant à ces questions : qui, c'est-à-dire quelle catégorie sociale, participe et qui (quelle catégorie sociale) ne participe pas ? qui est susceptible de le faire et qui pas ? de quelle manière on participe ou pas ? quelles sont les conditions minimales requises pour cette participation ? quels en sont les incitants et les obstacles, non pas seulement conjoncturels (politiques, administratifs), mais structurels (économiques et sociaux, culturels et mentaux) ? À défaut de ce genre d'interrogations essentielles, les enjeux politiques risquent fort d'être conçus comme existant *in se*, non comme relatifs à des choix de société correspondant à des intérêts sociaux et qui, s'ils sont exprimés

par des individus, n'en sont pas pour autant purement individuels, mais en revanche socialement influencés.

Si elles ne prennent pas en compte dans leurs études ces dimensions sociales que revêt, dans la multiplicité de ses formes concrètes, l'acteur qu'est le « citoyen », les sciences politiques s'empêchent de comprendre bien des phénomènes qu'il s'agit d'expliquer. Envisageons-en la question au travers de l'exemple du populisme, considéré comme un courant politique prenant aujourd'hui de l'ampleur et sur lequel je reviendrai bientôt plus longuement. On le définit le plus souvent péjorativement comme un courant large représenté par une vaste gamme d'organisations, de mouvements et de partis qui, de droite comme de gauche, et souvent à l'extrême de ces orientations, gangrènent la démocratie parlementaire. Son développement et ses succès qui se cristallisent de la façon la plus évidente en termes électoraux (mais pas seulement, aussi par exemple dans le discours commun, « populaire »), ne sont pas l'expression d'opinions ni de préférences politiques personnelles qui se répandraient dans des couches toujours plus larges de la société, s'emparant d'elles à son corps défendant. Ils sont le produit d'un processus historique qui a mené à la fragilisation de ces couches sociales, alors même que se transformait l'organisation sociale issue de près d'un siècle et demi de développement industriel (avec un monde ouvrier organisé et structuré) et qu'étaient, en conséquence, disqualifiées les options politiques anticapitalistes autrefois solidement ancrées, celles d'un choix de société en rupture avec les lois du marché (le communisme et les partis qui s'en réclament, essentiellement). La prise en considération de tels changements permet de rendre compte de ce que le mécontentement social ne revêt plus les formes organisées et structurées de la contestation sociale qui avaient historiquement été les siennes jusqu'à la grande contraction économique du début du quatrième quart du XX^e siècle, et qu'il se délite maintenant dans une critique plus diffuse se focalisant sur les formes les plus flagrantes de l'injustice sociale que représentent les élites perçues à tort ou à raison comme se gobergeant dans la richesse ostentatoire (pour l'« élite socio-économique »), ou dans la corruption (pour l'« élite politique »).

De la pertinence de la terminologie

La pertinence du terme « populisme » dépend donc du contenu qu'on lui donne comme phénomène historico-social, non comme option politique qu'embrasseraient des citoyens considérés sous l'angle exclusif de leur comportement électoral, de leur propension à choisir tel ou tel parti « populiste » et à se retrouver en phase avec tel ou tel courant d'idée « populiste ». Son approche scientifique ne peut non plus laisser aux influences médiatiques (et idéologiques) le soin d'en façonner les contours, comme c'est encore trop souvent le cas lorsque l'on regroupe sous ce vocable des courants que l'on cataloguait encore il y a peu comme d'« extrême droite », auxquels sont adjoints, sans trop de cohérence sinon celle qu'ils n'adhèrent ni les uns ni les autres aux valeurs convenues de la démocratie conçue exclusivement comme parlementaire et représentative, diverses composantes d'« extrême gauche » ; ces vocables d'« extrême gauche » et d'« extrême droite » revêtant d'ailleurs eux-mêmes peu de pertinence scientifique puisqu'ils ressortissent tous deux de ce langage plus journalistique que politiquement précis et historiquement correct. Ainsi entend-on par « extrême gauche » les partis et mouvements qui se rattachent aux courants du socialisme tel qu'il est apparu et s'est développé dans la deuxième moitié du XIX^e siècle, notamment sous l'égide du marxisme qui triomphait alors comme doctrine dans tous les grands partis ouvriers, et dont ces mouvements et partis s'inspirent aujourd'hui encore largement si ce n'est ouvertement, de sorte qu'il serait bien plus correct de les désigner comme « socialistes » plutôt que d'en réserver le nom à ceux qui se disent eux-mêmes encore tels (dans leur version « sociale-démocrate » souvent), alors même qu'en contribuant à perpétuer le capitalisme, à travers aménagements et corrections, ils diffèrent pourtant profondément d'avec le socialisme du XIX^e siècle qui prônait l'abolition du

capitalisme par la révolution, ou même avec celui, dans la première moitié du XX^e siècle, des Bernstein, Kautsky ou autre Vandervelde qui prétendaient encore vouloir y parvenir par des réformes successives. De même, il y a fort peu de pertinence, de justesse et d'opérationnalité à caractériser comme d'« extrême droite » des partis et mouvements que l'on pourrait bien plus justement rattacher, tant du point de vue de leur inspiration et de leur référentiel, au courant historique du fascisme, puisque, au travers d'évidents changements (ils ne disposent plus aujourd'hui, comme c'était le cas pour le fascisme mussolinien et le nazisme, de milices privées, par exemple, du moins pas ouvertement – le cas de partis comme Aube dorée en Grèce devant aussi prêter à réflexion là-dessus), les composants idéologiques qui les caractérisent correspondent pourtant bien toujours à ce qu'était le fascisme dans l'entre-deux-guerres : nationalisme, racisme, corporatisme, solidarisme, volontarisme politique, culte de l'ordre et du leader, dénonciation du capital spéculatif transnational, défense du capital industriel national, refus de la contestation sociale organisée, rejet des valeurs et des idéaux démocratiques modernes issus de la Révolution française, etc. Ainsi arrive-t-il que, par un singulier renversement de leur raison d'être, alors qu'elle est pourtant censée désigner et classer ce que sont ces courants politiques afin que l'on puisse mieux les appréhender, les termes de la nomenclature avec lesquels on les désigne empêchent de les nommer justement, et donc de les comprendre correctement.

Du populisme

Il en va du populisme, de la manière du moins dont on le conçoit généralement en sciences politiques, comme du fascisme. Cernant un courant politique essentiellement caractérisé par la critique d'élites dénoncées comme corrompues ou profiteuses, c'est-à-dire par un élément qui relève d'un registre spécifiquement discursif, le terme « populiste » exclut de sa définition le contenu social, les conceptions économiques, l'angle d'attaque politique, les valeurs morales et les présupposés idéologiques ou doctrinaux que recouvre et qui motive cette critique. Elle ne prend pas en compte les singularités qui différencient les mouvement ou partis désignés comme « populistes » selon des lignes de clivages qui permettraient de les cerner plus précisément en les distinguant, par exemple selon qu'ils portent principalement leurs attaques sur les élites politiques ou sur les élites économiques, selon qu'ils prônent une société hiérarchisée ou égalitaire, la fermeture des frontières ou leur ouverture, et en vertu de bien d'autres lignes de clivage politique, idéologique et éthique. Ainsi, alors même que ce qu'on appelle « populisme » est appréhendé sans qu'on se préoccupe trop des différenciations qu'il recouvre d'un point de vue *interne*, seul semble retenu dans sa définition le fait que ce courant politique n'existerait qu'au travers d'une différenciation d'ordre *externe* par laquelle on le distingue des courants politiques « canoniques » (le libéral, le chrétien et, – pas toujours heureusement nommé, on l'a vu –, le socialiste ou encore, par admission plus récente, l'écologique), c'est-à-dire par son refus des valeurs et des règles du jeu communément consacrées du parlementarisme, présentant ainsi quelque part un danger pour celui-ci, ou du moins une inadéquation avec lui. Le populisme serait donc cette catégorie qui agrège en son sein des composantes politiques et idéologiques qui peuvent pourtant être aussi opposées et incompatibles les unes aux autres que ne le sont l'eau et le feu ou, pour le dire plus concrètement, que ne le sont par exemple les partisans d'une société égalitaire et multiculturelle qui bannit l'exclusion d'avec les adeptes d'un ordre national hiérarchisé, raciste et fort. Une définition qui, en en restant à une indifférenciation épistémologique, s'avère peu opérationnelle, et donc fort peu pertinente.

Mais plus encore peut-être qu'insatisfaisante, il est permis de se demander si une telle notion, issue tout droit du discours journalistique pour être importée dans la nomenclature classificatrice des courants politiques est bien vierge de toute connotation idéologique. Autrement dit, se demander si l'opposition que posent les sciences politiques entre populisme et démocratie parlementaire ne relève pas de causes autres que de ce seul antagonisme

axiologique proclamé : si elle ne masque pas un divorce plus profond, qui peut-être va aujourd'hui s'élargissant, entre une partie toujours plus grande de la société, entre les gouvernés d'une part, et leurs représentants politiques, les gouvernants, d'autre part : alors même que l'on prend si souvent, en sciences politiques, l'habitude de poser ceux-ci et ceux-là comme inexorablement liés les uns aux autres, ainsi que l'implique l'idée d'une représentation populaire conçue comme délégation de pouvoir à leurs parlementaires que les citoyens sont censés contrôler à chaque échéance électorale. Une telle question, en tous points pertinente il me semble, implique aussi celle de savoir si le régime parlementaire lui-même n'est jamais en porte-à-faux avec la démocratie à laquelle on l'assimile et, le cas échéant, si cette inadéquation est conjoncturelle (spécifiquement propre à notre temps) ou structurelle (se manifestant seulement avec plus d'évidence maintenant) ? Car si une telle distance existe, la reconnaître permettrait d'envisager le populisme non sous l'angle d'une déformation des conceptions et pratiques politiques démocratiques, non comme un dysfonctionnement de celles-ci, mais comme un élément participant des propriétés (s'il est conjoncturel) ou de l'essence (s'il est structurel) des régimes parlementaires représentatifs. C'est dire aussi qu'elle en questionnerait ainsi le présupposé démocratique posé en matière d'axiome par les sciences politiques.

Ainsi, pour l'exposer en termes plus concrets, en posant comme rédhibitoirement et inacceptablement populiste toute accusation de corruption des élites dirigeantes, alors même que tant d'affaires de corruption éclatent au grand jour, qu'elles font partie de la vie politique et peuvent parfois être lourdes de conséquences pour le bon fonctionnement des institutions, leur légalité et leur légitimité, les sciences politiques s'empêchent d'étudier et de tenter d'explicitier des dérives pourtant réelles, voire même parfois systémiques, qui mènent la sphère politique à abandonner une part de la gestion et de l'organisation de la société (c'est-à-dire précisément ce que ces sciences politiques considèrent être par définition du ressort du pouvoir politique) à des institutions bancaires et financières qui, au travers de conflits d'intérêt ouverts ou de ces procédés de « portes tournantes » par exemple, par lesquelles de grandes sociétés offrent un poste largement rétribué à un politique influent, loin de se conformer aux règles des institutions politiques démocratiques, défendent leurs intérêts. Le cas de José Manuel Barroso, recruté en 2016 par la banque Goldman Sachs juste après la fin de son mandat de président de la Commission européenne et qui, à ce titre, avait eu à gérer la crise financière de 2008 dans laquelle la responsabilité de cette banque (par ailleurs suspectée du trucage de la dette publique grecque) était fortement impliquée, en constitue une illustration éloquente.

De la nécessité de bien le définir

Il ne s'agit bien évidemment pas de nier que le populisme existe ni qu'il soit un phénomène nocif à bien des titres de la forme que, depuis Weber, on appelle « rationnelle-légale » de l'organisation des sociétés parlementaires. Mais encore faut-il pour ce faire rompre avec ces préjugés, avec ces langages journalistiques et médiatiques que l'on reprend si souvent comme argent comptant, et ne pas le voir poindre et se développer partout où il est question de dénonciation de l'intrication des élites politiques avec les élites économiques. Un travail scientifique d'analyse de ces interconnexions implique précisément de mettre en évidence les mécanismes qui unissent, par tant de procédés, le monde de la politique avec celui de la finance, ainsi que les moyens par lesquels celui-ci instrumentalise celui-là, les liens économiques qui orientent la décision politique, l'hybrident ou l'étouffent. Considérer que la critique de ces liens ressortit exclusivement de la catégorie infamante du discours populiste lui-même et qu'il ne peut en conséquence être question, même en s'armant d'outils d'analyse scientifiques éprouvés, d'en emprunter le chemin ainsi souillé, c'est laisser au populisme l'apanage de cette critique, qui chez lui n'est que dénigrement de bas étage et à bon marché. Le fait que la dénonciation de la corruption des élites soit une composante incontestable du populisme, voire sa marque de fabrique, n'implique en effet nullement que les sciences politiques s'abstiennent de prendre en

considération cette corruption et, à défaut de la dénoncer (ce qui n'est pas de leur ressort), d'en démontrer et d'en démontrer les mécanismes là où elle se manifeste avec réalité et force. Prenons par exemple une situation où, dans un régime de démocratie représentative, les responsables politiques des partis « classiques » traditionnels ne seraient plus en mesure de définir les règles éthiques qui doivent encadrer l'exercice des mandats. Il s'agirait bien là, lorsque cela est avéré, de prendre en compte de tels phénomènes, d'en tenir la réalité en objet d'analyse de premier plan, ne serait-ce que pour ne pas en laisser la définition au sens commun et, armés d'arguments rationnels, scientifiquement étayés, contribuer à combattre les illusions, mirages et impostures que nourrissent à partir d'eux ces préconceptions populaires et médiatiques ascientifiques.

Ici aussi, pour éviter qu'il ne soit une notion idéologique imbuée de tant de préjugés et d'idées reçues, il est nécessaire de définir ce qu'est le populisme avec précision. Ainsi s'il est nécessaire de le caractériser avec rigueur en pointant sa critique démagogique injustifiée des élites, encore s'agit-il de le faire loin des *melting pots* et autres « bouillabaisse définitionnelles » qui ne se préoccupent nullement de différencier des courants politiques distincts et opposés entre eux. Mais en revanche, stigmatiser indûment comme « populiste », sous le prétexte qu'elle met par exemple en cause la fraude fiscale de grande envergure, une conception politique qui participe de l'espace démocratique et le vivifie en contestant les inégalités sociales, voilà qui n'est ni correct, ni productif. Car cela implique que soit rétréci l'espace de la participation citoyenne et du débat démocratique, que soit disqualifiée la formulation de choix de société, et donc de choix politiques, ce qui n'est pas précisément, on en conviendra, à l'analyste politique, et moins encore au politologue de le faire. Qui en emprunteraient la voie trouveraient d'ailleurs en travers de leur chemin des penseurs politiques de tout premier plan, que l'on ne peut suspecter de défendre des principes délétères, et qui affirmaient résolument l'opinion inverse. Ainsi Thomas More, par exemple, ce grand humaniste qui, il y a exactement cinq siècles, écrivait dans son *Utopie* que « les riches » spoliaient les « pauvres », « non seulement par des menées frauduleuses, mais encore en publiant des lois à cet effet », et qu'ils « ont fait une justice de cette monstruosité en la sanctionnant par des lois. ». Il n'y voyait là (« Dieu me pardonne ! » ajoutait-il), « qu'une certaine conspiration des riches faisant au mieux leurs affaires sous le nom et le titre fastueux de république », et il traitait ceux-ci de « conjurés » qui, « au nom de l'État », consacraient leurs « machinations » en en faisant « des lois » ! En cela exposait-il qu'une élite, celle des puissants et des gouvernants, avait confisqué l'État pour en faire un outil de défense de ses privilèges, c'est-à-dire – et précisément aussi dans les termes mêmes où il l'énonçait ! –, ce qu'aujourd'hui beaucoup n'hésiteraient pas, par dévoiement de l'analyse politique, à appeler un « discours populiste ». Qui pourtant pourrait déceimment traiter ainsi les idées que défendait ce père d'un des plus grands textes de l'histoire des idées politiques, cet humaniste de tout premier plan, cet ami et complice intellectuel d'Érasme ?

D'une possible forme de sophistication de l'idéologie

N'est-il pas plus judicieux en revanche, plutôt que de reprendre à son compte ce terme galvaudé de « populisme » et lui donner ainsi une caution académique, de questionner la raison de cette vogue du mot qu'il arrive même, nonobstant les caractères d'indifférenciation qu'il revêt, d'élever au rang de « concept » ? N'est-il pas plus fructueux (plus modeste aussi) de poser la question de la subjectivité que peut recouvrir ce terme, de se demander s'il n'est pas aussi la manifestation d'un dénigrement ? Celui, en grande part inconscient mais peut-être aussi en petite part idéologiquement masqué, du mépris de couches populaires considérées comme le réceptacle facilement influençable de ce genre de discours contestataires, de masses définitivement reléguées à une nécessaire ignorance des rouages politiques, sociaux et économiques de la société, incapables désormais d'être porteuses d'alternatives crédibles ? N'est-il pas plus correct scientifiquement, puisque ces discours, ces courants et ces partis que

l'on catalogue comme « populistes » sont multiples, de les distinguer les uns des autres en différents courants plutôt que de les amalgamer, y mêlant sans trop de discernement, sans scrupules aussi, ce que l'on appelle l'extrême gauche et l'extrême droite ? N'est-il pas plus utile de se demander si cet amalgame ne relève pas de ce biais socio-centriste qui guette les politologues, les amenant, serait-ce « à l'insu de leur plein gré » (mais parfois aussi en pleine connaissance de leur plein gré), à considérer les pauvres et autres exclus d'un « vivre ensemble » d'autant plus fortement proclamé qu'il est loin d'être concrétisé, comme toujours quelque part suspects – comme toujours quelque part ces « classes dangereuses » qu'ils étaient au XIX^e siècle ? Des « classes toujours dangereuses » sur lesquelles on rejetterait dès lors une définition qui fait la part belle à l'incompréhension de ce qui en motive les comportements et les opinions politiques... une définition qui, drapée des oripeaux de la science, pourrait bien se révéler n'être autre qu'une forme de sophistication idéologique savante ?

Cette question terminologique n'est qu'un de ces innombrables exemples – et j'en ai ici évoqué quelques-uns – qui mettent en lumière la difficulté toujours renouvelée qu'il y a à poser, en sciences politiques comme dans les autres sciences humaines et sociales aussi d'ailleurs, une objectivité minimale. Si cette dernière est un de ses présupposés dont il s'agirait de ne se départir jamais dans cette discipline politologique revendiquant fièrement son nom de « science », il n'est pas inutile de rappeler qu'elle combine deux termes aux accents particulièrement contradictoires, ceux de la « science » et ceux de la « politique ». Deux termes qui, de façon évidente, ne vont pas bien ensemble, qui ne forment pas précisément, je le dis souvent à mes étudiants, ce que l'on appelle un « couple bien assorti », mais plutôt un « couple infernal » : la science relève logiquement du domaine de l'objectivité et de toutes les vertus conférées au terme de « science », tandis que la politique relève de celui de la subjectivité, du débat, des prises position contradictoires où les points de vue, voire les passions, interviennent plus souvent qu'à leur tour : la politique fait non seulement l'objet de discussions, elle est le lieu de la discussion, des confrontations d'idées où l'on retrouve plus fréquemment des divergences d'opinion que des concordances. Comment donc les sciences politiques, traitant de cette sphère si peu neutre, ne seraient-elles pas imprégnées de cette subjectivité aux antipodes logiques de cette objectivité dont elle se revendique et qui, si souvent, cache mal ce que certains, comme Bourdieu, n'ont pas hésité à appeler une « *fausse science* » (une « pseudoscience », pour reprendre l'expression quelque peu iconoclaste qu'il invoquait parfois), puisqu'elle s'inscrit dans le cadre d'enjeux relevant, eux, d'une « *véritable politique* ».

Voilà qui mérite attention. Et si, pour aborder la question des transformations de l'État, les sciences politiques visaient aussi à transformer leurs conceptions et leurs concepts, leurs approches et leurs outils d'analyse ? C'est-à-dire, en tenant compte de cet écueil, à se transformer elles-mêmes ? Et, à défaut de pouvoir éviter tant de biais subjectifs, idéologiques et politiques, à avouer modestement leurs limites ?... Ce qui constituerait, de fait, un point de départ bien meilleur que de les ignorer si l'on veut se donner la chance de pouvoir un jour éventuellement les dépasser.